

**Département des
HAUTES-ALPES**
**Arrondissement
de BRIANCON**

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 2 octobre 2019

Date de la

Convocation :

26 septembre 2019

Date d’Affichage :

4 octobre 2019

Objet : Délibération n° 2019-112

**Restauration de la machinerie du Moulin de Sachas : Convention de mandat avec l’association
« ARJMS ».**

**L’an deux mille dix-neuf, le deux octobre à vingt heures trente,
le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à
la Mairie sous la présidence de M. Sébastien FINE, Maire.**

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 13 – Nombre de pouvoirs : 2

Sont présents : MM. FINE Sébastien, MASSON Jean-Pierre, ARNAUD Patricia, AUGIER Laëtitia, GRANET Céline, ROUX Catherine, MOYA Nadine, CORDIER Eveline, ARNAUD Cyril, PESQUE Caroline, PERRINO Charles, CHEVALLIER Jacques, ARDUIN Sylvie.

Sont représentés : CAZAN Alexandre par PESQUE Caroline, CORDIER Georges par ARNAUD Patricia.

Absents excusés : MM. CAZAN Alexandre, CORDIER Georges.

Mme MOYA Nadine a été élue secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de réhabilitation du Moulin de Sachas, la restauration de la machinerie du Moulin pourrait être déléguée à l’Association Raymond JEVODAN - Moulin de SACHAS (ARJMS),

A cet égard, Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention de mandat entre la commune et cette association ayant pour objet de définir les conditions de réalisation de ce projet de restauration.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- **DONNE** un avis favorable à la proposition de M. le Maire.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de mandat ci annexée avec le président de l’ARJMS.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE